

L'IEC dans la presse économique. Réaction de notre président

Liposuccion du bilan social ?

Jean-Marc Damry

Outre les informations à caractère financier, le dossier reprenant les comptes annuels déposés à la Centrale des bilans contient également beaucoup d'informations sur la dimension sociale de chaque entreprise déposante. Un pan entier de cette information va pourtant passer à la trappe...

« On le sait peu, mais le gros de notre législation comptable trouve sa source dans des besoins exprimés dans tout le processus de concertation sociale, et ce depuis 1948 », explique Yvan Stempniewsky, avocat chez Loyens & Loeff. « Il fallait en effet que les parties puissent s'accorder à partir d'informations fiables, ayant *in fine* la confiance des uns et des autres. Ce n'est donc pas un hasard si toute modification, par exemple, du schéma des comptes annuels déposés à la Centrale des bilans amène à ce que le Conseil central de l'économie soit au préalable consulté. »

La volonté de simplification administrative dans laquelle le gouvernement de Guy Verhofstadt s'était inscrit avait amené, notamment, les professionnels du chiffre à plaider pour une refonte en profondeur du bilan social. « Force est de constater que les organisations syndicales étaient assez rétives au fait de toucher aux informations relatives aux mesures en faveur de l'emploi. Quand les employeurs mettent en avant le coût abyssal des cotisations patronales ONSS, il peut être en effet de bon aloi de rétorquer en mettant en avant l'effet retour (ristournes de cotisations, primes à l'emploi...) dont ils bénéficient », explique un secrétaire de conseil d'entreprise.

Au final, c'est une solution *win-win* qui a été trouvée : l'objectif de simplification administrative est rencontré et tout le monde est content. « Via l'ONSS, les pouvoirs publics peuvent de toute façon accéder – plus vite – à des informations de surcroît beaucoup plus fiables que celles déposées à la Centrale des bilans », explique André Bert, président de l'IEC. Côté syndical, on se dit également ravi des changements intervenus. « Le bilan social contenait encore des dispositions abandonnées de longue date, sans plus aucune utilité », explique-t-on à la FGTB. « À côté de cela, nous plaitions pour plus de détails sur la structure de l'emploi et les efforts faits de formation, demande qui a été rencontrée. Sinon, pour ce qui relève des mesures en faveur de l'emploi, l'ONSS systématisera l'envoi à chaque entreprise d'un tableau récapitulatif de toutes les mesures dont elle bénéficie, et ce tableau sera joint aux documents de travail présentés et discutés dans les conseils d'entreprise. » ●